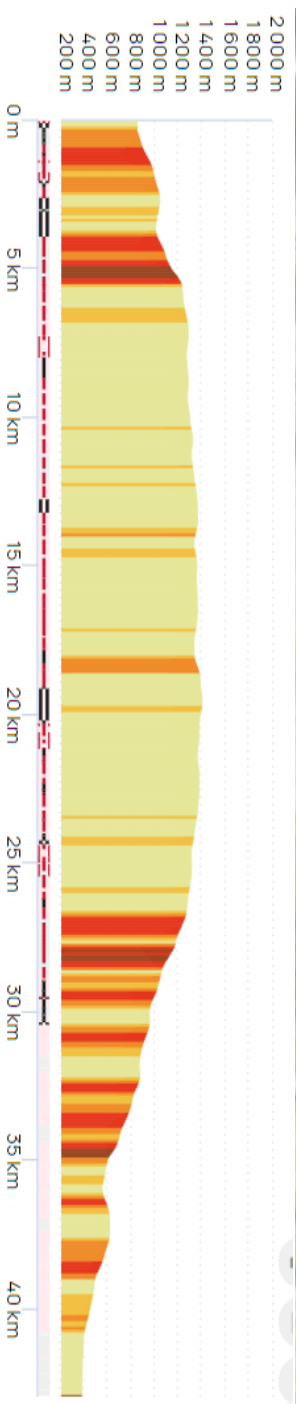


Distance	Dénivelé +	Dénivelé -	Altitude min.	Altitude max.
42.93 km	790 m	1 265 m	380 m	1 409 m



RAVITO 1	06 16 11 88 11	La Morre
RAVITO 2	07 83 12 12 34	Garnier
RAVITO 3	07 67 42 57 86	Cognet
RAVITO 4	06 70 96 04 47	Essertines
ARRIVEE	07 85 79 11 61	Montbrison

RANDONNEURS MONTBRISONNAIS
20 Avenue Thermale-Espace des Associations
42600 Moingt-MONTBRISON

Association affiliée à la F.F.R.P.

www.randonneurs-montbrisonnais.fr

RANDONNEES de la FOURME du 05 OCTOBRE 2024
REGLEMENT de la MANIFESTATION

L'association des « **Randonneurs Montbrisonnais** » organise leur 38^{ème} randonnée de la fourme le **Samedi 05 octobre 2024**.
L'organisation propose 2 circuits en boucle de **12 km** et **18 km** ainsi que 2 parcours en ligne de **25 km** et **43 km**.
Les organisateurs se conformeront aux consignes sanitaires en vigueur s'il y a lieu.

La manifestation :

Elle se déroulera à allure libre, non chronométrée, elle ne nécessite pas de certificat médical. Elle ne donnera lieu à aucun classement. Les chiens même tenus en laisse ne sont pas autorisés sur les parcours.

Les inscriptions :

- Circuits en boucle de **12 et 18 km** sur place au départ du gymnase des Iris (chemin des grands champs).
- Parcours en ligne de **25 km** et **43 km**, inscription d'avance par internet ou aux permanences de l'Office de Tourisme à Montbrison ainsi que sur le site www.randonneurs-montbrisonnais.com

Tarifs :

Nature des circuits	Couleur balisage (identique à la carte d'inscription)	Nombre de ravitaillements	Tarif rando	Tarif jusqu'à 12 ans
12 km	vert	2	6,00 €	3,00 €
18 km	jaune	3	7,00 €	4,00 €
25 km	bleu	3	8.50 €	4,00 €
43 km	rouge	5	12,00 €	6,00 €

Une boisson chaude sera offerte au départ de Montbrison.

Assurance :

L'association des « **Randonneurs Montbrisonnais** » est assurée par contrat d'assurance n°41789295M, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison des dommages garantis causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées, conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport à l'occasion de la manifestation organisée le 05 Octobre 2024.

Heures limites de départ :

Pour le circuit de 43 km, les départs de Chalmazel seront uniquement autorisés de : **7h30 à 8h30.**
Pour le circuit de 25 km, les départs de Roche seront uniquement autorisés de : **9h à 10h30.**
Pour le circuit de 18 km, les départs du gymnase des Iris seront uniquement autorisés de : **8h à 13h30.**
Pour le circuit de 12 km, les départs du gymnase des Iris seront uniquement autorisés de : **8h à 14h30.**

Le gymnase des Iris se situe chemin des grands champs (Montbrison)

Validation du règlement :

Tout participant reconnaît avoir lu et pris connaissance du règlement.
L'inscription valide l'acceptation du règlement.